

**Discours d'ouverture de la Session d'été 2026 (session de droit international public),**

**Académie de droit international de La Haye**

**Professeur Linos-Alexandre Sicilianos,**  
Président du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye

Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs les professeurs,  
Chères participantes, chers participants venus du monde entier,

**I. Introduction**

En ma qualité de Président du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la cérémonie d'ouverture de la session d'été de droit international public de 2026.

Comme le veut la tradition, cette cérémonie est d'abord un moment d'accueil. Elle marque le commencement d'une expérience intellectuelle et humaine singulière, qui réunit, dans un même lieu, des professeurs, des praticiens et des étudiants issus d'horizons juridiques, culturels et géographiques extrêmement divers, tous animés par une même ambition : approfondir leur connaissance du droit international et contribuer à son développement.

Mais cette ouverture est aussi un moment de réflexion.

L'Académie n'évolue pas en marge du monde. Depuis sa création, elle accompagne les grandes transformations de la société internationale, tout en demeurant fidèle à sa vocation première : offrir un lieu d'étude, de dialogue et de liberté intellectuelle au service du droit international.

Or le contexte dans lequel s'ouvre aujourd'hui notre session appelle inévitablement cette réflexion.

Jamais, sans doute depuis plusieurs décennies, le droit international n'a été autant sollicité, discuté, parfois contesté. Les crises se multiplient, les tensions internationales s'intensifient, les attentes à l'égard des institutions

internationales sont immenses, tandis que leur capacité à répondre efficacement aux défis contemporains est souvent mise à rude épreuve.

Dans un tel contexte, il serait tentant de ne voir dans le droit international que le reflet des rapports de force qui traversent les relations entre les États. Pourtant, c'est précisément lorsque l'ordre juridique est soumis aux plus fortes tensions qu'il révèle toute son importance. Car le droit international n'est pas destiné seulement aux périodes de stabilité ; il prend tout son sens lorsque la paix est menacée, lorsque la coopération devient plus difficile et lorsque la protection de la dignité humaine exige une vigilance renouvelée.

C'est précisément dans ces moments que la mission de notre Académie acquiert toute sa portée.

## **II. Une mission née d'une conviction toujours actuelle**

Depuis sa fondation en 1923, l'Académie poursuit une ambition demeurée intacte : promouvoir l'étude du droit international au plus haut niveau et former celles et ceux qui auront la responsabilité de le comprendre, de l'interpréter, de l'enseigner et de le mettre en œuvre dans les universités, les juridictions, les administrations, les organisations internationales ou la pratique professionnelle.

Le choix de La Haye n'avait rien de fortuit. Ville du Palais de la Paix et des premières grandes conférences consacrées au règlement pacifique des différends, elle symbolise une conviction qui demeure au cœur de notre institution : celle qu'un ordre international fondé sur le droit constitue la condition indispensable d'une coexistence pacifique entre les États et d'une protection effective de la personne humaine.

Cette conviction n'a jamais dispensé le droit international d'affronter les épreuves de l'histoire. L'Académie a traversé les bouleversements du XX<sup>e</sup> siècle, les deux guerres mondiales, la guerre froide, les mouvements de décolonisation, l'émergence de nouveaux acteurs internationaux ainsi que les profondes mutations de la société internationale. À chaque époque, le droit international a été appelé à répondre à des défis inédits, sans jamais renoncer à son ambition première : substituer la règle au seul jeu des rapports de force et faire prévaloir le dialogue sur la confrontation.

Les générations qui vous ont précédés ont été témoins de transformations majeures du droit international et ont souvent contribué à les façonner. La

vôtre sera, à son tour, confrontée à des défis d'une ampleur exceptionnelle. Elle devra non seulement en mesurer les implications juridiques, mais aussi participer, avec rigueur, discernement et indépendance, à l'élaboration des réponses que le droit international sera appelé à apporter.

C'est à ces défis que je souhaiterais maintenant consacrer quelques instants.

### III. Les défis d'aujourd'hui

Le premier défi auquel le droit international est aujourd'hui confronté concerne naturellement le **maintien de la paix** et de la sécurité internationales. L'interdiction du recours à la force, consacrée par la Charte des Nations Unies comme l'un des fondements de l'ordre juridique international contemporain, continue de faire l'objet de violations graves. Dans le même temps, les mécanismes chargés d'assurer la sécurité collective se heurtent à des difficultés qui limitent leur capacité à prévenir ou à résoudre les crises avec l'efficacité que la communauté internationale est en droit d'attendre.

Le deuxième défi concerne les **juridictions internationales**. Qu'il s'agisse de la Cour internationale de Justice, de la Cour pénale internationale, du Tribunal international du droit de la mer ou encore des juridictions régionales de protection des droits de l'homme, leur rôle apparaît aujourd'hui plus essentiel que jamais. Elles contribuent au règlement pacifique des différends, à la clarification et au développement du droit, ainsi qu'à la protection des droits fondamentaux. Dans le même temps, elles sont parfois confrontées à des contestations, à des résistances ou à des difficultés d'exécution de leurs décisions, qui illustrent les tensions auxquelles le droit international demeure exposé.

Le troisième défi touche au **multilatéralisme** lui-même. Les profondes évolutions géopolitiques de ces dernières années ont modifié les équilibres internationaux et conduit les États à redéfinir certaines de leurs priorités. Les mécanismes de coopération internationale sont ainsi soumis à des attentes croissantes, alors même que le consensus nécessaire à leur fonctionnement devient plus difficile à atteindre. Cette évolution invite non pas au renoncement, mais à une réflexion renouvelée sur les conditions d'un multilatéralisme capable de répondre efficacement aux défis de notre temps.

Le quatrième défi résulte des **progrès scientifiques et technologiques**. L'intelligence artificielle, les cyberopérations, l'utilisation des données à grande échelle, les nouvelles formes de conflictualité ou encore les défis liés à l'espace extra-atmosphérique et aux biens communs mondiaux soulèvent des questions inédites. Le droit international est appelé à accompagner ces évolutions sans renoncer aux principes qui en constituent le socle. Il lui appartient de fournir un cadre normatif suffisamment solide pour préserver la sécurité juridique, tout en demeurant suffisamment adaptable pour répondre à des réalités en constante évolution.

**Le cinquième défi est celui du changement climatique et de la protection de l'environnement.** Les dérèglements climatiques, l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes rappellent que les enjeux environnementaux sont désormais au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Face à ces défis globaux, il appartient aux États, dans le cadre du droit international, d'approfondir leur coopération, d'assumer leurs responsabilités respectives et de préserver les biens communs de l'humanité, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée.

Enfin, je souhaiterais évoquer un défi qui me tient particulièrement à cœur : la **protection de la personne humaine**. Les conflits armés, les déplacements forcés de populations, les atteintes aux droits fondamentaux ou encore les conséquences humanitaires des crises contemporaines rappellent avec force que la dignité humaine demeure au centre des préoccupations du droit international.

Ces défis sont différents par leur nature, mais ils présentent un trait commun : tous mettent à l'épreuve la capacité du droit international à remplir la fonction qui est la sienne depuis son origine, celle d'offrir un cadre juridique permettant d'organiser la coexistence des États, de favoriser la coopération internationale et de protéger les valeurs fondamentales sur lesquelles repose notre communauté internationale.

#### **IV. Les enjeux : préserver la confiance dans le droit international**

Face à ces défis, il serait tentant de céder soit au scepticisme, soit au découragement, en considérant le droit international comme un idéal progressivement dépassé par les réalités géopolitiques. Je ne partage pas cette vision.

Le droit international traverse, à l'évidence, une période de profondes tensions. Mais les difficultés auxquelles il est confronté ne sauraient conduire à remettre en cause sa raison d'être. Bien au contraire, elles rappellent combien il demeure indispensable. Car aucune alternative crédible ne permet aujourd'hui d'organiser les relations internationales, de prévenir les conflits, de préserver l'environnement ou d'assurer la protection des droits fondamentaux avec le même degré de légitimité et d'universalité.

Le véritable enjeu est donc ailleurs. Il réside dans la capacité du droit international à continuer d'inspirer confiance : confiance dans la force de ses principes, confiance dans ses institutions, confiance dans sa faculté de fournir un langage commun et un cadre juridique partagé, au-delà de la diversité des intérêts et des rapports de puissance.

Cette confiance ne peut toutefois être tenue pour acquise. Elle se construit et se renouvelle chaque jour. Elle repose sur la qualité des normes, sur leur interprétation rigoureuse, sur leur application de bonne foi et sur la volonté des États de respecter les engagements qu'ils ont librement souscrits. Elle dépend également de celles et ceux qui, par leur enseignement, leur recherche, leur pratique ou leurs fonctions juridictionnelles, contribuent à faire vivre le droit international.

C'est pourquoi la responsabilité de votre génération est particulièrement importante.

Vous serez appelés à exercer des fonctions diverses : juges, diplomates, universitaires, avocats, arbitres, fonctionnaires internationaux, conseillers juridiques ou responsables publics. Vous devrez concilier la fidélité aux principes avec la compréhension des réalités, l'exigence de rigueur avec le sens des responsabilités.

Le juriste international ne peut se satisfaire d'une lecture du droit qui ignorerait les réalités du monde. Mais il ne peut davantage accepter que ces réalités conduisent à relativiser les principes sur lesquels repose l'ordre juridique international.

L'histoire du droit international montre que ses avancées les plus significatives n'ont jamais été le fruit de circonstances favorables. Elles sont nées de la conviction, de la persévérance et du dialogue. La création

des juridictions internationales, le développement de la protection internationale des droits de l'homme et la codification de nombreuses branches du droit international témoignent de sa capacité à évoluer et à se renforcer, même dans des périodes de profondes incertitudes.

C'est cette confiance raisonnée dans la force du droit que notre Académie entend transmettre. Non pas la certitude que le droit apportera toujours des réponses immédiates ou parfaites, mais la conviction qu'il demeure le meilleur instrument dont dispose la communauté internationale pour promouvoir la paix, la justice, la coopération entre les peuples et le respect de la dignité humaine.

## **V. Les responsabilités de l'Académie**

Dans un contexte tel que celui que nous connaissons aujourd'hui, l'Académie de droit international de La Haye a, me semble-t-il, une responsabilité particulière.

Depuis plus d'un siècle, elle poursuit une mission qui n'a rien perdu de son actualité : offrir un lieu où le droit international peut être étudié avec exigence, débattu avec liberté et transmis avec fidélité à ses principes. Cette mission ne consiste pas à défendre une conception abstraite ou idéalisée du droit international. Elle consiste à en promouvoir une compréhension rigoureuse, critique et ouverte, consciente tout à la fois de ses acquis, de ses limites et de son potentiel.

La première responsabilité de l'Académie est donc celle de l'excellence scientifique.

À une époque où le droit international est parfois invoqué de manière approximative, voire instrumentalisé au service d'objectifs qui lui sont étrangers, il importe plus que jamais de préserver la rigueur du raisonnement juridique. Cette exigence de méthode, de nuance et d'indépendance intellectuelle constitue la première condition de la crédibilité du droit international.

La deuxième responsabilité de l'Académie est celle de l'universalité.

Le droit international ne peut pleinement remplir sa vocation que s'il est nourri par la diversité des traditions juridiques, des cultures et des expériences. L'Académie rassemble chaque année des professeurs et des

participants venus de toutes les régions du monde. Cette diversité n'est pas un simple reflet de la communauté internationale ; elle en est l'une des principales richesses. Elle favorise le dialogue, l'écoute mutuelle et la confrontation des idées, dans le respect des différences et autour d'un langage juridique commun.

Enfin, la troisième responsabilité de l'Académie est de former des juristes conscients de leur responsabilité.

Former ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances. C'est aussi développer un esprit critique, cultiver l'indépendance du jugement et préparer chacune et chacun à exercer ses fonctions avec compétence, intégrité et sens des responsabilités. Les juristes internationaux sont appelés à intervenir dans des contextes où les pressions peuvent être fortes et où les choix juridiques ont parfois des conséquences considérables. Plus que jamais, ils doivent faire preuve de discernement, de courage intellectuel et d'une fidélité constante aux exigences de l'État de droit.

C'est cette ambition qui anime notre Académie depuis sa fondation. Elle explique la place singulière qu'elle occupe dans la communauté juridique internationale et la confiance que lui accordent, depuis plus d'un siècle, des générations de professeurs, de praticiens et d'étudiants.

**Le Curatorium est le garant de cette ambition.** Composé de dix-huit juristes issus des différentes traditions du droit international, il veille à la qualité scientifique des enseignements, définit les orientations académiques de l'Académie et choisit les professeurs appelés à intervenir au cours des sessions d'été et d'hiver. Il s'inscrit dans une tradition d'excellence, d'indépendance et d'ouverture qui constitue l'une des marques distinctives de notre institution.

**Le programme** que nous inaugurons aujourd'hui est fidèle à cette tradition.

Au cours des prochaines semaines, vous suivrez un cours général et des cours spécialisés consacrés aux principales branches du droit international public. Les enseignements aborderont aussi bien les questions classiques relatives à la souveraineté, à la responsabilité internationale, au règlement pacifique des différends, ou aux droits humains que les problématiques plus récentes liées aux nouvelles technologies, au droit international du

sport, aux transformations des relations économiques ou encore aux migrations.

Ces enseignements seront dispensés par des professeurs et des praticiens parmi les plus éminents de notre temps, représentant des traditions juridiques et des perspectives intellectuelles diverses. Cette pluralité des approches constitue, je le répète, l'une des plus grandes forces de l'Académie.

Je vous invite à profiter pleinement de cette expérience exceptionnelle. Les connaissances que vous acquerrez ici seront précieuses. Mais les échanges que vous aurez entre vous, les amitiés que vous nouerez et les réseaux de confiance que vous construirez le seront tout autant. Au-delà des enseignements, l'Académie est aussi une communauté intellectuelle et humaine dont vous rejoindrez désormais la longue tradition.

## **VI. Conclusion**

Mesdames et Messieurs,

Au cours des prochaines semaines, vous étudierez un droit vivant, en constante évolution, confronté à des défis considérables, mais plus indispensable que jamais.

L'Académie ne prétend pas vous apporter des réponses toutes faites. Elle vous offrira davantage : une méthode, un esprit critique, le goût de la rigueur intellectuelle et la conviction que le dialogue entre les traditions juridiques demeure l'une des plus grandes richesses de notre discipline.

Je forme le vœu que votre passage à l'Académie vous laisse bien davantage que le souvenir d'une session d'été. J'espère qu'il renforcera votre confiance dans la capacité du droit à apporter des réponses aux défis de notre temps ; qu'il nourrira votre exigence de rigueur, votre ouverture au dialogue et votre attachement aux valeurs qui fondent notre communauté juridique internationale.

Depuis plus d'un siècle, l'Académie accueille des générations de juristes venus du monde entier. Beaucoup sont devenus juges, diplomates, arbitres, universitaires, avocats ou hauts fonctionnaires internationaux. Tous ont emporté avec eux une même conviction : celle que le droit international, malgré ses imperfections et les difficultés de sa mise en œuvre, demeure

l'un des fondements essentiels d'un ordre international fondé sur la paix, la justice, la coopération et le respect de la dignité humaine.

C'est cette conviction que nous souhaitons aujourd'hui partager avec vous.

Je vous souhaite une session riche d'enseignements, de rencontres et d'échanges, à la hauteur de vos attentes et de vos ambitions.

Je vous remercie.